



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2022_64202_0002

A Marseille, le 02/06/2022

Direction des Transports et des Véhicules

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : Fournitures et livraison de pneumatiques, accessoires et prestations de services associés pour pneumatiques des véhicules des services municipaux de Marseille.

RÉPONSE SUITE A DEMANDE D'INFORMATION

Question posée le 27/05/2022 :

Bonjour, compte tenu de la situation actuelle sur les prix (post covid, guerre en Ukraine) , est il possible de supprimer ou augmenter (à 10% par exemple) la clause de sauvegarde de 3%?

Réponse transmise le 02/06/2022 :

L'article 9.2 du CCAP stipule que la collectivité a la possibilité de résilier sans indemnité la partie non exécutée du marché à la date du changement de tarif, lorsque ce changement conduit à une augmentation de plus de 3 % l'année sur le devis quantitatif estimatif reconstitué en application des tarifs réactualisés.

En cours d'exécution du marché lors du changement de tarif, l'Administration analyse l'évolution de la situation économique et prend la décision d'appliquer ou de ne pas appliquer la clause de sauvegarde.

Cette clause est maintenue en l'état.